



Cette foire aux questions vise à soutenir nos fournisseurs dans l'utilisation de Coupa, qui sera utilisé pour effectuer des achats au nom de nos sites et bureaux. Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel chez Agropur.

Questions fréquemment posées par les **fournisseurs** au sujet de **Coupa**

Publié initialement en avril 2023 | Mis à jour en mai 2023

Questions concernant le portail des fournisseurs Coupa (CSP).....	2
Questions générales	4
Gestion des palettes / lots	5
Facturation.....	5
Bons de commande (PO).....	5

Introduction

En tant que partenaire laitier de choix de l'industrie alimentaire, nous nous engageons à respecter les normes commerciales les plus élevées. C'est pourquoi notre Coopérative procède à une transformation cruciale de ses activités par **la mise en œuvre de SAP et de Coupa**. Nous avons établi un plan de déploiement en trois volets. Le premier, de la mi-2023 à la mi-2024, concerne les catégories Fromage, Beurre et Ingrédients.

Par conséquent, à partir de la **fin mai 2023**, nos **fonctions globales et d'entreprise en Amérique du Nord**, ainsi que notre usine de **Le Sueur (Minn.) aux États-Unis**, et celles de **Sussex (N.-B.) et Truro Ingrédients (N.-É.) au Canada**, passeront à Coupa.

Veillez noter, en tant que fournisseur de ces usines ou fonctions, qu'Agropur **enverra tous les bons de commande (PO) par l'entremise de Coupa**, et **demandera aux fournisseurs de soumettre les confirmations, préavis d'expédition (ASN) et factures par voie électronique, via Coupa**.

À partir de la fin mai 2023, nous vous encourageons donc vivement à utiliser **le portail des fournisseurs Coupa (CSP)** afin de :

- configurer les préférences de transmission des commandes de votre entreprise ;
- consulter tous les bons de commande (PO) ;
- soumettre des confirmations de commande et des préavis d'expédition (ASN) ;
- créer des factures électroniques ;
- gérer les catalogues hébergés, si applicable.

Soutien | Si je ne trouve pas la réponse à ma question ici, qui puis-je contacter ?

Si vous avez des questions ou des préoccupations qui ne trouvent pas de réponse dans cette FAQ, vous pouvez contacter **votre point de contact Agropur habituel**, le [portail](#) des fournisseurs d'Agropur ou même consulter le [Centre d'aide](#) aux fournisseurs de Coupa. Si vous éprouvez des problèmes d'inscription, veuillez contacter supplier@coupa.com. Par ailleurs, des informations plus générales sur les produits Coupa sont disponibles en français sur [sa plateforme](#).

Questions concernant le portail des fournisseurs Coupa (CSP)

1. Qu'est-ce que le portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Le [portail des fournisseurs Coupa \(CSP\)](#) est une plateforme en ligne conçue pour permettre aux acheteurs et aux fournisseurs de collaborer. Les fournisseurs peuvent utiliser le CSP pour configurer leurs préférences de transmission des bons de commande (PO), visualiser tous les bons de commande, soumettre des confirmations de bons de commande et des préavis d'expédition (ASN), créer des factures électroniques et gérer les catalogues hébergés, le cas échéant.

2. Combien coûte l'adhésion au portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

L'utilisation du portail des fournisseurs Coupa est gratuite.

3. Comment puis-je accéder au portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Les fournisseurs ont été informés par courriel par Agropur en avril 2023. Par la suite, les fournisseurs recevront un deuxième courriel, de Coupa cette fois, environ deux semaines avant la date de mise en service, avec un lien pour s'inscrire sur le portail des fournisseurs de Coupa.

Environ **deux semaines avant la date de mise en service** — et à tout moment par la suite — vous recevrez un courriel de Coupa vous invitant à vous connecter et à vous inscrire. Par la suite, vous serez en mesure de gérer les processus de commande et de facturation par l'intermédiaire de Coupa. **Si vous n'avez pas encore créé votre compte CSP, veuillez suivre les étapes ci-dessous :**

- I. Visitez le [portail des fournisseurs Coupa](#).
- II. Cliquez sur [Créer un compte](#) et fournissez les informations demandées.

4. Où puis-je apprendre à utiliser le portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Agropur a développé cette FAQ pour guider les fournisseurs à travers les différents processus et fonctions. Vous trouverez de la documentation supplémentaire sur le [portail](#) des fournisseurs d'Agropur.

5. Puis-je continuer d'utiliser mes méthodes de facturation actuelles ?

À la suite du lancement de Coupa à la fin de mai pour les fonctions d'entreprise et globales d'Agropur en Amérique du Nord, ainsi que pour nos usines de Le Sueur (Minn., É.-U.), de Sussex (N.-B., Canada) et de Truro (N.-É., Canada), il est demandé aux fournisseurs de soumettre toutes leurs factures par l'entremise du [portail des fournisseurs Coupa](#). Veuillez noter que nous conserverons nos processus de commande et de facturation actuels pour toutes les usines qui ne sont pas encore passées à Coupa.

Dans l'éventualité où des factures en dehors de Coupa sont nécessaires, elles doivent être envoyées à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

États-Unis : ap.invoices@agropur.com

Canada : factures.invoices@agropur.com

Pour toute question, les fournisseurs doivent contacter :

États-Unis : ap.inquiries@agropur.com

Canada : payables.inquiries@agropur.com

6. Aurai-je besoin d'installer ou de télécharger un logiciel supplémentaire pour utiliser le portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Aucun logiciel supplémentaire n'est nécessaire. Les fournisseurs n'auront besoin que d'un accès à l'internet et d'une adresse courriel pour accéder au [portail des fournisseurs Coupa](#). Pour toute question, les fournisseurs peuvent s'adresser à leur point de contact habituel chez Agropur.

8. Combien de temps faut-il pour s'inscrire au portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Le processus d'inscription prend moins de cinq minutes après la réception du courriel d'invitation.

9. Que dois-je faire si je n'ai pas reçu le courriel d'invitation pour m'inscrire à Coupa ?

Si un fournisseur n'a pas reçu le courriel d'invitation Coupa, il peut contacter son point de contact Agropur habituel pour toute question. Cela dit, certains courriels pouvant être signalés comme des pourriels (*spam*), il est conseillé aux fournisseurs de vérifier leurs dossiers de courrier électronique.

Veuillez noter que toutes les usines d'Agropur ne passent pas à Coupa simultanément. À partir de la fin mai 2023, seules **nos fonctions globales en Amérique du Nord**, ainsi que notre usine de **Le Sueur (Minn.)** aux États-Unis, comme celles de **Sussex (N.-B.)** et **Truro Ingrédients (N.-É.)** au Canada, passeront à Coupa.

10. Le compte Coupa peut-il être partagé entre les membres de mon équipe, ou devons-nous créer un nom d'utilisateur et un mot de passe distinct pour chacun ?

Plusieurs employés peuvent être ajoutés à un compte par l'administrateur du compte du fournisseur. Ces membres seront notifiés et invités à créer leur propre mot de passe.

11. Dois-je cliquer sur le bouton d'accusé de réception dans le courriel du CSP ou du PO ?

Oui. En cliquant sur le bouton de confirmation, le fournisseur confirme l'acceptation de la commande et fournira les produits ou services demandés. Cette confirmation est également envoyée au titulaire du compte, qui est alors informé de l'acceptation de la commande.

12. Quelles sont les informations nécessaires pour garantir une procédure de paiement automatisée et sans heurts ?

Les fournisseurs sont invités à saisir toutes les données requises dans le portail des fournisseurs Coupa (CSP) lors de la configuration initiale de leur compte. Une fois leur compte fournisseur créé, Coupa remplit automatiquement tous les bons de commande (PO) et les factures avec les détails nécessaires.

Questions générales

1. Pourquoi Agropur a-t-elle décidé de passer à Coupa ?

En passant à Coupa, Agropur vise à rendre le processus plus simple, plus transparent et mutuellement efficace afin que les employés et les fournisseurs travaillent ensemble, avec de meilleurs processus de commande et de facturation.

2. Quel impact aura Coupa sur notre collaboration avec Agropur ?

Le passage à Coupa signifie qu'Agropur et ses fournisseurs travailleront ensemble sur la plateforme partagée « Portail des fournisseurs Coupa » pour toutes leurs interactions.

3. « PO », ça signifie quoi ?

PO est l'abréviation de l'expression anglaise *purchase order*, qui signifie « commande » ou « bon de commande ». Dès le lancement de Coupa, les fournisseurs recevront un PO pour chaque commande.

4. Puis-je introduire manuellement un numéro de facture ?

Oui. Les fournisseurs seront invités à fournir un numéro de facture lors de la création d'une facture. Cela garantit qu'ils peuvent utiliser le même numéro que celui créé par leur propre administrateur pour le bon de commande.

5. Quels sont les avantages d'utiliser Coupa et le portail des fournisseurs Coupa (CSP) ?

Les avantages du portail des fournisseurs Coupa sont les suivants :

- outil libre-service gratuit pour les fournisseurs — mise à jour simplifiée des profils et des informations de contact ;

- facilité d'utilisation — réception des bons de commande et suivi de l'état des paiements en temps réel ;
- guichet unique — création et soumission facile des factures en ligne ;
- diminution de la paperasserie — plus besoin d'imprimer, de poster ou de faxer les factures ;
- processus standard = autorisations plus rapides.

Gestion des palettes / lots

1. Dois-je gérer mes palettes et mes lots différemment ?

Voici quelques précisions à garder à l'esprit en tant que fournisseur des usines qui passeront à SAP :

- **Les palettes mixtes (plusieurs numéros d'articles sur une palette) sont autorisées, mais il ne doit y avoir qu'un seul numéro de lot par numéro d'article sur la palette.**
- Les palettes complètes d'un seul numéro d'article doivent être **limitées à un seul numéro de lot.**
- Les palettes multiples d'un même article sur une livraison peuvent avoir un numéro de lot différent pour chaque palette, mais **ne peuvent pas avoir plusieurs numéros de lot à l'intérieur de chaque palette.**

Facturation

1. Mon entreprise doit-elle s'inscrire sur le portail des fournisseurs Coupal (CSP) si nous n'envoyons pas beaucoup de factures à Agropur ?

Peu importe la fréquence ou la raison de votre facture ou votre statut en tant qu'organisation, Coupa s'appliquera à vous, et nous nous attendons à ce que toutes les factures soient soumises via le CSP. Notez que si vous n'utilisez pas le CSP, il peut y avoir un retard dans le traitement de votre facture et de votre paiement. Les factures peuvent toujours être envoyées par courriel, mais la méthode préférée est le CSP.

Bons de commande (PO)

1. Où puis-je consulter le bon de commande (PO) de mon client ?

Les fournisseurs peuvent consulter les bons de commande de leurs clients en cliquant sur l'onglet « Commandes » dans le menu déroulant. Si un fournisseur est connecté à plusieurs clients Coupa, il devra sélectionner le nom du client dans le menu déroulant pour consulter ses bons de commande. Veuillez noter que les fournisseurs doivent contacter directement leurs clients pour obtenir l'accès à la visualisation.

2. Quelle est la raison d'être de l'accusé de réception d'un bon de commande par les fournisseurs ?

En cliquant sur le bouton de confirmation, le fournisseur confirme l'acceptation de la commande et fournira les produits ou services demandés. Cette confirmation est également envoyée au titulaire du compte, qui est alors informé de l'acceptation de la commande (PO).

3. Puis-je fournir une facture partielle ou plusieurs factures sur le même bon de commande ?

Le cas échéant, les fournisseurs peuvent facturer plusieurs fois un même bon de commande en cliquant sur l'icône du bon de commande correspondant, et en saisissant le montant qui figurera sur la facture. Le total de toutes les factures ne peut pas dépasser le montant du bon de commande. Le fournisseur doit répéter cette étape chaque fois qu'il produit une facture pour un bon de commande (PO).

4. Serai-je informé par Coupa si une commande a été passée ?

Oui. Coupa envoie automatiquement des courriels de suivi, de sorte que les fournisseurs n'ont pas besoin de se connecter au portail à tout moment pour vérifier l'état de leurs commandes.